

## Compte rendu de la séance du 19 février 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Emilie GARINO

### Ordre du jour:

- Approbation de la séance du Conseil Municipal du 13/11/2017
- Délibération pour régie
- Syndicat Mixte Aude Centre - demande d'arrêté pour intervention sur cours d'eau
- Délibération pour investissements
- Délibération pour FPIC ( Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales )
- Questions diverses

### Délibérations du conseil:

#### Approbation du Conseil Municipal du 13/11/2017

Approuvé à l'unanimité des membres présents

#### Institution d'une régie

Monsieur Le Maire expose que suite à un courrier reçu des services de la Direction Générale des Finances Publiques annonçant que la régie qui avait été créée pour la manifestation Onze à Monze n'a réalisé aucune opération comptable depuis deux ans.

Le directeur départemental des finances publiques demande que soit clarifiée la position de cette régie par l'assemblée délibérante: soit son maintien ou sa suppression.

Si celle-ci doit être maintenue une réflexion devra être menée sur le niveau d'encaissement et la périodicité des dégagements au regard des conditions de conservation des fonds.

Mr le Maire met au vote le devenir de la régie.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal souhaite à l'unanimité des membres présents le maintien de cette régie .

#### Syndicat Mixte Aude Centre

Demande d'arrêté pour intervention sur cours d'eau

Autoriser à payer en investissements à hauteur de 25% du Budget Primitif précédent pour les opérations nouvelles de 2018

Mr Le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser la Trésorerie de Peyriac Minervois à payer en investissement à hauteur de 25% du budget précédent pour les opérations nouvelles de 2018.

Mr Le Maire demande au conseil de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents et représentés

FPIC 2017

Mr le Maire expose qu'au 1er janvier 2017 la commune de Monze a intégré l'Agglomération de Carcassonne, De ce fait, en ce qui concerne les Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour 2017 il convient d'opter pour la répartition dite "de droit commun"

Sachant que pour 2017 le montant à reverser à la commune de Monze est de 5 980 €

Questions diverses

Cabane des chasseurs: pas encore de signature d'acte de vente

Aire de lavage: Mr Antoine GAY nous présente les chiffres du cabinet Azur Environnement  
Le conseil souhaite ne retenir que le pulvérisateur, la solution avec phytobacs  
Une délibération sera établie pour la solution retenue en tenant compte des finances possibles

Assignation en justice de la commune et de la succession DALBES dans le cadre de la canalisation qui traverse le terrain de la maison de Mr et Mme CAMBRIELS

Courrier du club des randonneurs "les Lézig'zagueurs de Lézignan" pour demander à la commune de MONZE d'interdire l'accès des sentiers de randonnées aux engins motorisés.  
Mme ALOZY demande que cela soit fait sous forme d'arrêté municipal

Mr Clergue est devenu Président du SIC

Taxe GEMAPI 2018 environ 12 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance se termine à 19h45

